

**RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Résolutions	Point de l'ordre du jour																								
<p><u>Première résolution</u> :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et les rapports des Commissaires aux Comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prend acte du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en application des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 30 janvier 2014 ; - approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 avec un résultat net bénéficiaire de 1 242 860 623 FCFA ; - donne quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission ; et - affecte le bénéfice de l'exercice 2019 comme suit : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Libellés</th> <th style="text-align: center;">Montants</th> <th style="text-align: center;">Réf.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bénéfice de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">1 242 860</td> <td style="text-align: center;">A</td> </tr> <tr> <td>Affectation à la réserve légale (15% du Résultat Net)</td> <td style="text-align: right;">186 429</td> <td style="text-align: center;">B= A x 15%</td> </tr> <tr> <td>Affectation à la réserve spéciale (5% du Résultat Net)</td> <td style="text-align: right;">62 143</td> <td style="text-align: center;">C= A x 5%</td> </tr> <tr> <td>Affectation en réserve facultative pour la dotation du Fonds de Couverture du Risque de Change</td> <td style="text-align: right;">712 546</td> <td style="text-align: center;">D</td> </tr> <tr> <td>Affectation au report à nouveau</td> <td style="text-align: right;">281 742</td> <td style="text-align: center;">E= A - B- C-D</td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau au 31 décembre 2018</td> <td style="text-align: right;">2 544 485</td> <td style="text-align: center;">F</td> </tr> <tr> <td>Nouveau report à nouveau après affectation</td> <td style="text-align: right;">2 826 228</td> <td style="text-align: center;">G=E+F</td> </tr> </tbody> </table>	Libellés	Montants	Réf.	Bénéfice de l'exercice	1 242 860	A	Affectation à la réserve légale (15% du Résultat Net)	186 429	B= A x 15%	Affectation à la réserve spéciale (5% du Résultat Net)	62 143	C= A x 5%	Affectation en réserve facultative pour la dotation du Fonds de Couverture du Risque de Change	712 546	D	Affectation au report à nouveau	281 742	E= A - B- C-D	Report à nouveau au 31 décembre 2018	2 544 485	F	Nouveau report à nouveau après affectation	2 826 228	G=E+F	<p>A.1.1, A.1.2, A.1.3, A.1.5, A.1.7, A.1.8</p>
Libellés	Montants	Réf.																							
Bénéfice de l'exercice	1 242 860	A																							
Affectation à la réserve légale (15% du Résultat Net)	186 429	B= A x 15%																							
Affectation à la réserve spéciale (5% du Résultat Net)	62 143	C= A x 5%																							
Affectation en réserve facultative pour la dotation du Fonds de Couverture du Risque de Change	712 546	D																							
Affectation au report à nouveau	281 742	E= A - B- C-D																							
Report à nouveau au 31 décembre 2018	2 544 485	F																							
Nouveau report à nouveau après affectation	2 826 228	G=E+F																							
<p><u>Deuxième résolution</u> :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, conformément à l'article 430 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique, approuve les conventions ci-dessous :</p>	<p>A.1.4.</p>																								

<ul style="list-style-type: none"> - convention entre la BOAD et la CRRH-UEMOA relative à la poursuite de la mise à disposition de facilités ; - convention entre la CRRH-UEMOA et BOAD TITRISATION S.A, filiale de l'administrateur BOAD ; 	
<p><u>Troisième résolution</u> :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorise, l'émission d'obligations par appel public à l'épargne sur le marché financier à concurrence de quatre vingt milliards (80.000.000 000) de FCFA pour l'exercice 2020 ; • délègue tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à la création et l'émission d'obligations dans le cadre de l'emprunt obligataire autorisé, ceci dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, et à la constitution des sûretés y afférentes. 	A.2.
<p><u>Quatrième résolution</u> :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture de la note sur la proposition de démission de la Société Financière Internationale (SFI/IFC) du Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA et approbation de la nomination de Monsieur Louis ADANDE comme Administrateur Intuitu personae :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prend acte de la démission de la SFI de son poste d'Administrateur de la CRRH-UEMOA en raison ses dispositions statutaires ; - nomme Monsieur Louis ADANDE en qualité d'Administrateur personne physique désigné par la SFI au sein du Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA , en application du pacte d'actionnaires du 29 décembre 2016, pour le mandat restant à courir de la SFI, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. 	A.3
<p><u>Cinquième résolution</u> :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise en charge par la CRRH-UEMOA des frais de voyages, transport, hébergement, restauration des Administrateurs occasionnés par les réunions et déplacements organisés par la société dans le cadre du Conseil d'Administration, du 	A.4.

<p>Comité d'Audit et du Comité des Risques au cours de l'exercice 2020 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'allocation d'un montant annuel de vingt-cinq millions (25.000.000) FCFA aux Administrateurs à titre d'indemnités de fonction pour l'exercice 2020 à charge pour les Administrateurs d'en faire la répartition entre eux en vertu des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE ; • l'allocation d'un montant de vingt trois millions (23 000 000) FCFA aux Administrateurs, à titre d'indemnités de session physique, par visioconférence et Consultation à domicile à charge pour les Administrateurs d'en faire la répartition entre eux en vertu des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE ; • l'allocation d'un montant de deux cent cinquante mille (250.000) Francs CFA par réunion, à titre d'indemnités de session pour l'exercice 2020, aux Administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques de la CRRH-UEMOA. 	
<p><u>Sixième résolution</u> :</p> <p>L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.</p>	B.